

Commune de Le Chalard

Le 13 décembre 2022.

Madame Le Maire
Commune de LE CHALARD
87500 LE CHALARD

à

MAITRE Guilhem Fabien

Objet : Renonciation à l'exercice du droit de préemption N° DIA08703122M0003 reçue en Mairie le 28/11/2022

Maître,

Vous nous avez adressé une déclaration d'intention d'aliéner un bien situé dans le périmètre de droit de préemption urbain (DPU).

Il s'agit d'une MAISON + TERRAIN situés sur la commune de LE CHALARD

- cadastrés, section B 1298, B 1296, B 1294, B 21 à LE CHALARD : 1, rue du Lavoir
- pour une superficie 83.89m² habitables et de 751 m² de terrain

appartenant à : CONSORTS CHAMBON:

BARRY Henriette
3 ave. G. Clémenceau
87220 FEYTIAT

CHAMBON Jean-Fraçois
36 ave. St Cloud
78000 VERSAILLES

CHAMBON Jean
47 ave. E. Ruben
87000 LIMOGES

au prix de 55 000 €

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je renonce à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien situé en référence, conformément à la délégation reçue par délibération du conseil municipal en date du 13/12/2022.

Je vous informe que conformément aux dispositions de l'article L 213-8, 1^{er} alinéa, vous pouvez réaliser la vente de votre bien aux prix et conditions fixés dans votre déclaration, et ce durant une période illimitée. Cependant, toute modification du prix ou de la consistance du bien lors de la vente doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration d'intention d'aliéner.

Je vous prie de croire, Maître, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire
Annick HUCHET


